



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000081

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016

Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 1 – Administration générale

Fonctionnement

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé

Programme HP0201-007 « Frais de personnel »

Action « Rémunération et charges de personnel »

L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 2,500M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

Cet amendement propose de stabiliser le nombre d'agents au siège de la région en réintégrant les 25 départs à la retraite que l'exécutif actuel a choisi de supprimer ainsi que les 25 sièges vacants que le nouvel exécutif a choisi de supprimer définitivement.

Alors que le projet de budget se fixe comme première priorité l'emploi, il nous semble essentiel que la Région se montre exemplaire. Le développement de l'emploi doit aussi passer par la création d'emplois publics stables, donc sous statut de fonctionnaire.

C'est aussi et surtout une urgence pour les conditions de travail des agents au siège. Nombre de services sont aujourd'hui dans une situation tendue : une grande partie de la responsabilité de cette situation revient à la non-compensation de la décentralisation qui n'a été ni compensée intégralement financièrement, ni en terme de personnels.

Céline MALAISÉ



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000082

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016**

**Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 1 – Administration générale**

**Fonctionnement**

Chapitre 930 – Services généraux

Sous-fonction 02 – administration générale

Code fonctionnel 0201 – Personnel non ventilé

Programme HP0201-007 « Frais de personnel »

**Action « Rémunération et charges de personnel »**

**L'action « Rémunération et charges de personnel » est abondée de 15,000M€ en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

Avec cet amendement, le groupe Front de gauche entend s'assurer que les quelques 300 agents non titulaires soient non seulement conservés dans leur fonction. Les services régionaux ne peuvent se défaire de près de 15% de leur salariés sans que cela ait un impact durable et profond sur le fonctionnement de notre institution, mais aussi et surtout sur les conditions de travail des agents qui sont déjà très pressurisés.

Nombreux sont les agents régionaux, pourtant au service de notre institution depuis plusieurs années, à avoir déjà reçu leur lettre de licenciement, voire même à avoir déjà du quitter leur fonction. Le bilan social des 100 jours de Madame Péresse est déjà bien lourd.

De tels procédés ne sont pas acceptables. Un plan de titularisation de ces personnels doit être mis en place .

Le groupe Front de Gauche souhaite donc qu'un moratoire sur les non renouvellements des contrats soit pris dans les plus brefs délais.

Céline MALAISE

Conseil régional  
57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP  
Tél. : 01 53 85 53 85



Conseil régional

**Groupe FRONT DE GAUCHE**

Parti communiste Français, Parti de gauche,  
Ensemble et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000083

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 6,7 & 8 avril 2016**

**Rapport n° CR 45-16 - Projet de budget pour 2016**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 1 – Administration générale**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – « Enseignement du second degré »

Code fonctionnel 222 – Lycées publics

Programme HP222-022 « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées»

**Action « Rémunération des agents techniques titulaires des lycées»**

**L'action « Rémunération et charges de personnel» est abondée de 1,615M€ en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement», sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

Le groupe FDG considère que compte tenu des besoins urgents dans les lycées en personnel technique, ce budget ne peut souffrir d'aucune baisse.

Malgré les assurances de l'Exécutif de sanctuariser ce budget des effectifs dans les lycées, force est de constater qu'il réduit de plus de 0,5%.

Mais c'est sans compter les inquiétudes des agents en contrats aidés en poste dans les lycées franciliens (CUI), à savoir plus de 650 personnes, dont un tiers seraient supprimés suite à la baisse de la contribution financière de la Région à leur rémunération. Ces personnels même s'ils ne sont pas directement employés par la Région, participent aux missions exercées par ses agents dont la charge de travail se trouvera alourdie en cas de suppressions de postes.

Céline MALAISÉ